

Délibération n° 2019-406

OBJET : **AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS « EAUX PLUVIALES » AVEC LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, IGNY, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, ORSAY, PALAISEAU, SACLAY, SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLIERS-LE-BÂCLE, VILLEBON-SUR-YVETTE, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	50
Présents et représentés	:	61
Votants	:	61

Le mercredi 18 décembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Château
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-406

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Rémi BETIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT

Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS

Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Monsieur Vincent HULIN

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE

M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX

M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Franck GAUDART

Objet : **AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS « EAUX PLUVIALES » AVEC LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, GIF-SUR-YVETTE, IGNY, LA VILLE DU BOIS, LES ULIS, LINAS, LONGJUMEAU, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, ORSAY, PALAISEAU, SACLAY, SAINT-AUBIN, SAULX-LES-CHARTREUX, VAUHALLAN, VILLIERS-LE-BÂCLE, VILLEBON-SUR-YVETTE, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 VI ;

CONSIDERANT le transfert des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines des communes vers la Communauté Paris-Saclay à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDERANT que les dépenses d'investissement liées à cette compétence sont financées en totalité par les communes, pour 50% via une AC d'investissement et pour 50% via un fonds de concours ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de passer une convention de fonds de concours avec 24 des communes de la Communauté Paris-Saclay qui ont prévu des investissements sur la période 2020-2024 pour préciser le périmètre des fonds de concours et les modalités de versement ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 5 décembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes des 24 conventions de fonds de concours avec les communes de Ballainvilliers, de Bures-sur-Yvette, de Champlan, de Chilly-Mazarin, d'Épinay-sur-Orge, de Gif-sur-Yvette, d'Igny, des Ulis, de Linas, de Longjumeau, de Marcoussis, de Massy, de Nozay, d'Orsay, de Palaiseau, de Saclay, de Saint-Aubin, de Saulx-les-Chartreux, de Vauhallan, de Verrières-le-Buisson, de la Ville du Bois, de Villebon-sur-Yvette, de Villiers-le-Bâcle et de Wissous pour la réalisation de travaux d'investissement concernant les eaux pluviales ;
2. AUTORISE le président à signer les 24 conventions avec les communes précitées, leurs éventuels avenants ainsi que tout document relatif à ces affaires ;

Délibération n° 2019-406

3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019
 Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (61 VOIX)

61 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

Délibération n° 2019-406

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191218-lmc128154-DE-1-1

Date AR Préfecture :

23/12/19

- Affichée / Publiée le 24/12/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.